



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 27
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-03-2024-058

Objet : Dossier de candidature à la stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLEANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°BC-09-2023-168 du 14 septembre 2023 portant « Avis favorable sur le principe de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour la nouvelle stratégie territoriale multi-fonds – PO 2021-2027 : Stratégies territoriales » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-09-2023-218 du 28 septembre 2023 portant « Approbation de l'engagement de CAP Nord Martinique dans la réponse à l'appel à candidature pour la stratégie territoriale multi-fonds dans le cadre du PO 2021-2027 » ;

Considérant que le 1^{er} septembre 2023, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), autorité de gestion des fonds européens en Martinique, a lancé un appel à candidature pour une stratégie territoriale multi-fonds, émergeant sur le P.O. (Programme Opérationnel) 2021-2027. En sus du renouvellement de LEADER, ce nouveau programme élargit l'accès aux autres fonds structurels, que sont le FEAMPA, FEDER et FSE+, pour les 3 EPCI de la Martinique. Le fonctionnement de cette stratégie multi-fonds se fera sous la forme d'un DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux), tout comme le programme LEADER actuel dont il s'inspire ;

Considérant qu'en novembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a acté, selon le calendrier imposé par la CTM, sa candidature sous la forme d'un dépôt de dossier allégé, pour une candidature définitive à déposer le 31 mars 2024, date limite fixée par la CTM ;

Considérant que le Cabinet BRL Ingénierie a été sélectionné afin d'accompagner l'EPCI dans la rédaction du dossier définitif de candidature, qui comprend la définition de la stratégie territoriale, le montage de la maquette financière, la gouvernance prévue, l'établissement des fiches-actions et en final le conventionnement avec la CTM ;

Considérant les actions réalisées ou restant à réaliser présentées ci-dessous :

Le Cabinet BRL Ingénierie (BRLi) a commencé sa mission dès janvier 2024. Outre l'analyse des documents reçus (CRTE, stratégie touristique du Nord, dossier de candidature LEADER 2014-2020, différentes fiches-actions émanant des services...), il a réalisé des échanges avec plusieurs administratifs de l'EPCI.

Le 19 janvier 2024 s'est déroulée une réunion technique organisée par la CTM (Direction des fonds européens) avec les 3 EPCI, leurs AMO respectives et le Cabinet EDATER mandaté par la CTM pour la mise en place du cadre de cette stratégie territoriale.

Le 8 février 2024, le Cabinet BRLi est intervenu lors du Bureau communautaire pour sensibiliser les Élus à la démarche et les informer de la méthodologie et de l'avancée du dossier.

Le 29 février 2024, le Conseil Communautaire a validé la constitution d'une Commission Ad'hoc, composée de 8 Elus, en charge du suivi de ce dossier.

Du 5 au 7 mars 2024, BRLi s'est déplacé en Martinique afin de mener des ateliers de concertation avec les acteurs locaux, les Elus de la Commission Adhoc susmentionnée et les techniciens.

La rencontre avec les acteurs du territoire s'est déclinée en 2 réunions, une sur le Nord-Caraïbes, l'autre au Nord-Atlantique.

Au cours de la semaine du 19 mars 2024, une première version du dossier de candidature devait être présentée aux membres de la Commission Adhoc.

Il était initialement prévu au cours de la semaine du 25 mars 2024, une rencontre bilatérale entre la CTM et CAP Nord Martinique, en présence de Madame Bénédicte DIGERONIMO, Conseillère exécutive, et des membres de la Commission Adhoc de CAP Nord Martinique. Cette réunion a été reportée sine die par la CTM.

La CTM avait imposé un calendrier contraignant. En effet, la date initiale de dépôt des candidatures était fixée au 3 novembre 2023 pour un appel à candidature lancée le 1^{er} septembre 2023.

A la suite d'un courrier conjoint des 3 EPCI de la Martinique adressé à la CTM en septembre 2023 signifiant la non-soutenabilité de ce calendrier, compte tenu de tout ce qu'il convenait d'entreprendre (délais marchés publics pour la sélection d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, concertation territoriale, échanges et rédaction), cette dernière a finalement demandé le dépôt d'une version « allégée » pour le 3 novembre 2023, puis le dépôt du dossier de candidature définitif pour le 31 mars 2024.

Aujourd'hui, il apparaît que la date du 31 mars 2024 n'est pas tenable, compte tenu des calendriers politiques de validation des 3 EPCI.

Une fois la stratégie et la maquette financière validées par les Elus de CAP Nord Martinique, le mois d'avril sera consacré à la rédaction des fiches-actions et à la négociation du conventionnement avec la CTM.

Dans cette hypothèse, un démarrage opérationnel du programme pourrait être envisagé en septembre 2024 ;

Considérant les propositions, présentées ci-dessous, faites par Madame Charlotte RONAN du Cabinet BRL Ingénierie (BRLi) qui intervenait en visioconférence :

Objectifs stratégiques :

- Dynamiser l'économie locale,
- Préserver et valoriser les patrimoines locaux,
- Maintenir la qualité de vie et la population sur le territoire,
- Accompagner l'insertion professionnelle sur le territoire.

La maquette financière :

Libellé FA	Montant total	Fond	Type de porteur	Financement UE				Cofinancement public		Autofinancement porteur public ou privé
				Part LEADER	Part FEDER	Part FSE+	Part FEAMPA	Cofinancement CTM	Cofinancement CAP Nord	
FA 1 - Valorisation et commercialisation des produits	1 333 333 €	LEADER	public	100 000 €	- €	- €	- €	13 333 €	- €	20 000 €
			privé	900 000 €				120 000 €	60 000 €	120 000 €
FA 2 - Attractivité du territoire et modernisation de l'économie locale	2 666 667 €	LEADER	public	200 000 €	- €	- €	- €	26 667 €	- €	40 000 €
			privé	300 000 €				40 000 €	20 000 €	40 000 €
		FEDER-5.2	public	- €	400 000 €	- €	- €	80 000 €	- €	320 000 €
			privé		600 000 €			120 000 €	60 000 €	420 000 €
FA 3 - Protection et valorisation touristique des patrimoines locaux	3 200 000 €	FEDER-5.2	public	- €	880 000 €	- €	- €	176 000 €	- €	704 000 €
			privé		720 000 €			144 000 €	72 000 €	504 000 €
FA 4 - Amélioration du cadre de vie	2 333 333 €	LEADER	public	180 000 €	- €	- €	- €	24 000 €	- €	36 000 €
			privé	220 000 €				29 333 €	14 667 €	29 333 €
		FEDER-5.2	public	- €	405 000 €	- €	- €	81 000 €	- €	324 000 €
			privé		495 000 €			99 000 €	49 500 €	346 500 €
FA 5 - Développement et structuration de l'économie bleue	600 000 €	FEAMPA	public	- €	- €	- €	240 000 €	48 000 €	- €	192 000 €
			privé				60 000 €	12 000 €	6 000 €	42 000 €
FA 6 - Favoriser l'accès à l'emploi	3 600 000 €	FSE+	public	- €	- €	1 080 000 €	- €	144 000 €	- €	216 000 €
			privé			1 620 000 €		216 000 €	108 000 €	216 000 €
Animation	2 666 667 €	FSE+	GAL	- €	- €	2 000 000 €	- €	266 667 €	400 000 €	0
Coopération	133 333 €	LEADER	GAL	100 000 €				13 333 €	20 000 €	0
TOTAL	16 533 333 €			2 000 000 €	3 500 000 €	4 700 000 €	300 000 €	1 653 333 €	810 167 €	3 569 833 €

La proposition de confier l'instruction des dossiers FEDER / FSE+ à CAP Nord Martinique a été intégrée ainsi que celle consistant à voter le principe d'une enveloppe annuelle dédiée aux cofinancements des projets de la stratégie multifonds.

La gouvernance

- Un Comité de sélection composé de 15 membres titulaires avec des représentants de la sphère publique et de la sphère privée.
- une équipe technique multifonds composée d'un coordinateur et de 4 animateurs/gestionnaires. Cette équipe est soutenue par les services de CAP Nord Martinique. Cette proposition de gouvernance est formulée dans l'éventualité où CAP Nord Martinique prendrait en charge l'instruction de tous les dossiers ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider les objectifs stratégiques présentés, à savoir :

- Dynamiser l'économie locale,
- Préserver et valoriser les patrimoines locaux,
- Maintenir la qualité de vie et la population sur le territoire,
- Accompagner l'insertion professionnelle sur le territoire.

Article 2 :

D'affirmer leur volonté d'obtenir l'instruction des dossier FEDER / FSE+.

Article 3 :

De valider la gouvernance proposée, à savoir un comité de pilotage composé de 15 membres titulaires issus des sphères publique et privée.

Article 4 :

De valider la maquette financière proposée et présentée supra.

Article 5 :

De valider le principe d'une enveloppe annuelle destinée au cofinancement du programme.

Article 6 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT